

Nouvelle classification CLP



GHS01
EXPLOSIF



GHS02
INFLAMMABLE



GHS03
OXYDANT



GHS04
GAZ SOUS
PRESSION



GHS05
CORROSIF



GHS06
TOXICITE
AIGUE



GHS07
DANGEREUX
POUR LA SANTE



GHS08
TRÈS DANGEREUX
POUR LA SANTE



GHS09
DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT



CLP = nouvelles directives internationales portant sur la classification, l'étiquetage et l'emballage. Les nouveaux pictogrammes CLP figurant sur les étiquettes des produits de protection des plantes remplaceront progressivement les anciens. **À PARTIR DU 1ER JUIN 2017**, vous ne pourrez plus acheter/vendre que les produits arborant les nouveaux pictogrammes.

PhytoDis



Phytofar

Nouvelle classification CLP

Qu'est-ce que le CLP ?

CLP est l'abréviation de l'expression anglaise « **Classification, Labelling and Packaging** », soit « Classification, Étiquetage et Emballage » en français.

Le règlement CLP vise à communiquer clairement aux utilisateurs les dangers et les mesures de précaution liés aux produits chimiques, par le biais de **pictogrammes** et de **phrases standard** figurant sur l'étiquette.

Ce règlement européen se fait le relais d'un système international mis au point par les Nations Unies, lequel se caractérise par des phrases H (« Hazard » = Danger) et des phrases P (« Precaution » = Précaution) ; il introduit également plusieurs autres **phrases standard européennes** (phrases EUH).

Le règlement CLP ne porte pas uniquement sur les produits de protection des plantes, il concerne également tous les produits chimiques. À terme, les pictogrammes orange que nous connaissons seront amenés à disparaître pour céder progressivement la place à de nouveaux pictogrammes qui apparaîtront sur toutes sortes de produits.

Pictogrammes

Neuf nouveaux pictogrammes se substitueront aux anciens sur les étiquettes.

Ex. : SGH 05 : Corrosif (SGH correspondant à « Système Général Harmonisé », la dénomination du système international)



H - EUH et P

Phrases

Phrases H :

Les **phrases H** sont un ensemble de phrases standardisées portant sur le danger des substances chimiques et de leurs mélanges. **Elles remplacent les phrases R.**

Il existe trois types de phrases H :

- Danger physique H2xx Ex. : H221 Gaz inflammable.
- Danger pour la santé H3xx Ex. : H301 Toxique en cas d'ingestion.
- Danger pour l'environnement H4xx Ex. : H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH :

Les **phrases EUH** sont un ensemble de phrases standardisées additionnelles sur le danger des substances chimiques et de leurs mélanges, réservées spécifiquement à l'Union européenne.
Ex. : EUH209 Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.

Phrases P :

Les **phrases P** sont un ensemble de phrases standardisées, fournissant des conseils sur l'utilisation adéquate des substances chimiques et de leurs mélanges. **Elles remplacent les phrases S.**

Il existe cinq types de phrases P :

- Conseils de prudence généraux P1xx Ex. : P102 Tenir hors de portée des enfants.
- Prévention P2xx Ex. : P232 Protéger de l'humidité.
- Intervention P3xx Ex. : P362 Enlever les vêtements contaminés.
- Stockage P4xx Ex. : P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Élimination P5xx Ex. : P502 Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage.

ATTENTION : Il est important de noter que les anciens pictogrammes / anciennes phrases ne peuvent être converti(e)s en de nouveaux pictogrammes / nouvelles phrases de manière linéaire et univoque, leur attribution ayant été faite sur la base de règles de classification différentes.

Le CLP est certes un nouveau système de classification mais il ne change en rien l'utilisation sans danger et responsable des produits de protection des plantes. Le principe de base reste le même.



Stocker les produits dans une armoire ou un local séparé et fermé à clé. Maintenir cet endroit en ordre.



Bien lire et suivre les précautions d'emploi et les instructions sur l'étiquette.



Porter les vêtements de protection adéquats (p.ex. gants, combinaison de pulvérisation, bottes, masque complet,...).



Rincer le masque (pas le filtre), la combinaison, les bottes et les gants avec de l'eau tiède et du savon. Ne jamais ranger les vêtements de protection dans un endroit où des produits chimiques sont entreposés. Prendre une douche.



Top 15 des phrases EUH et H les plus fréquemment utilisées dans le cadre des produits de protection des plantes

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361D	Susceptible de nuire au fœtus.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Top 15 des phrases P

les plus fréquemment utilisées dans le cadre des produits de protection des plantes

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/...
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

CODE	PHRASE
EUH001	Explosif à l'état sec.
EUH006	Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH018	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH059	Dangereux pour la couche d'ozone.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH070	Toxique par contact oculaire.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH201	Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.
EUH201A	Attention! Contient du plomb.
EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
EUH203	Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

CODE	PHRASE
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
EUH207	Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité.
EUH208	Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.
EUH209	Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.
EUH209A	Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

CODE	PHRASE
H200	Explosif instable.
H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H202	Explosif; danger sérieux de projection.
H203	Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
H204	Danger d'incendie ou de projection.
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H221	Gaz inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H223	Aérosol inflammable.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.
H228	Matière solide inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou température élevée(s).
H240	Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.

CODE	PHRASE
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H300 + H310	Mortel par ingestion ou par contact cutané.
H300 + H310 + H330	Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H300 + H330	Mortel par ingestion ou par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301 + H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H301 + H311 + H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H301 + H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302 + H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H302 + H312 + H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion.
H303 + H313	Peut être nocif en cas d'ingestion ou par contact cutané.
H303 + H313 + H333	Peut être nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou inhalation.
H303 + H333	Peut être nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

CODE	PHRASE
H305	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H310 + H330	Mortel par contact cutané ou par inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H311 + H331	Toxique par contact cutané ou par inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H312 + H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H313	Peut être nocif par contact cutané.
H313 + H333	Peut être nocif par contact cutané ou inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H315 + H320	Provoque une irritation cutanée et une irritation des yeux.
H316	Provoque une légère irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H333	Peut être nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

CODE	PHRASE
H340	Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H350	Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

CODE	PHRASE
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère.

CODE	PHRASE
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles.
P221	Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...
P222	Ne pas laisser au contact de l'air.
P223	Éviter tout contact avec l'eau.
P230	Maintenir humidifié avec...
P231	Manipuler sous gaz inerte.
P231 + P232	Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.
P232	Protéger de l'humidité.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P235	Tenir au frais.
P235 + P410	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P244	Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.
P250	Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

CODE	PHRASE
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P282	Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/des yeux.
P283	Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P301	EN CAS D'INGESTION:
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
P302 + P334	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
P302 + P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P303	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304	EN CAS D'INHALATION:
P304 + P312	EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P304 + P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

CODE	PHRASE
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P306	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS:
P306 + P360	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P307	EN CAS d'exposition:
P307 + P311	EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P309	EN CAS d'exposition ou d'un malaise:
P309 + P311	EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
P313	Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P315	Consulter immédiatement un médecin.
P320	Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P322	Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P331	NE PAS faire vomir.
P332	En cas d'irritation cutanée:
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P334	Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
P335	Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
P335 + P334	Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
P336	Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.

CODE	PHRASE
P337	Si l'irritation oculaire persiste:
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P338	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P341	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342	En cas de symptômes respiratoires:
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P350	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P351	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P352	Laver abondamment à l'eau/...
P353	Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P360	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P361	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P361 + P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P364	Et les laver avant réutilisation.
P370	En cas d'incendie:
P370 + P376	En cas d'incendie: obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.
P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser... pour l'extinction.
P370 + P380	En cas d'incendie: évacuer la zone.
P370 + P380 + P375	En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
P371	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités:
P371 + P380 + P375	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
P372	Risque d'explosion en cas d'incendie.
P373	NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
P374	Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
P375	Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

CODE	PHRASE
P376	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
P377	Fuite de gaz inflammé: ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P378	Utiliser... pour l'extinction.
P380	Évacuer la zone.
P381	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P391	Recueillir le produit répandu.
P401	Stocker ...
P402	Stocker dans un endroit sec.
P402 + P404	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P404	Stocker dans un récipient fermé.
P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
P407	Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P410 + P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.
P411 + P235	Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F. Tenir au frais.
P412	Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P413	Stocker les quantités en vrac de plus de ... kg/... lb à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.
P420	Stocker à l'écart des autres matières.
P422	Stocker le contenu sous ...
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...
P502	Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage

Informations numériques

valeur
5 euros

www.phytoTrans.be

PhytoTrans est un site/outil Internet qui compile toutes les informations relatives à la sécurité des produits de protection des plantes. Il contient pour chaque produit par ex. les fiches de données de sécurité (FDS). PhytoTrans est disponible depuis 2005 pour les distributeurs professionnels. À partir de 2015, il comprendra également un espace public.

www.fytoweb.be

Site Internet officiel du gouvernement belge. Il donne accès à la banque de données des autorisations des produits de protection des plantes en Belgique.

www.phytofar.be

Site Internet de l'Association belge de l'industrie des produits de protection des plantes (ASBL). Il rassemble des renseignements sur la sécurité et l'usage approprié des produits de protection des plantes.

www.phytodis.be

Site Internet de l'association professionnelle des distributeurs de produits de protection des plantes en Belgique.

Références et sources intéressantes

Législation européenne : RÈGLEMENT CLP (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (www.health.belgium.be)
Centre Antipoisons belge (www.centreatipoisons.be)

Produits de protection des plantes – Vade-mecum à destination des agriculteurs, version 2012 (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire www.afsca.be)

Praktijkgids gewasbescherming 2014 (Vlaamse Overheid – Beleidsdomein landbouw en visserij www.vlaanderen.be/landbouw/voorlichting)

Guide pour la mise aux normes des locaux de stockage des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel 2014 (Comité régional PHYTO www.crphyto.be)

PreventAgri, un organisme ayant pour but de sensibiliser les acteurs des secteurs verts à la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'aux risques environnementaux (<http://www.secteursverts.be/index.php/preventagri/>)

Avis à l'attention de l'utilisateur :

Les rédacteurs de la brochure se sont efforcés de prendre en considération l'ensemble de la réglementation applicable. En cas de divergence entre le contenu de la brochure et les dispositions légales, ces dernières primeront.

Malgré tout le soin réservé à la rédaction de la présente, il n'est pas exclu que des erreurs ou fautes se soient glissées lors de la reprise des données communiquées. De même, d'éventuelles lacunes restent possibles.

PHYTOFAR n'en sera en aucun cas tenue pour responsable.